

FIBOIS



04-05

N° ISSN : 95.16 - Prix 1,5 €

Le Fibois n° 17 – septembre 2003

**Le journal des professionnels du bois
des Alpes de Haute Provence
et des Hautes-Alpes**

SOMMAIRE

Edito	p. 1
Les Brèves du BTP 05	p. 2
Rapid - Infobois	p. 3
Reportage "Gymnase de Serres - R2K"	p. 4

En janvier dernier, l'interprofession FIBOIS 04/05 et la société ANDRETY ont signé un contrat de partenariat pour l'année 2003.

Pourquoi un partenariat ?

- nos financeurs nous imposent un auto-financement de 20 % pour notre fonctionnement, ce que nous ne pouvons atteindre par le seul biais de nos cotisations
- de plus, nos actions nous permettent de rencontrer nombre d'entreprises mais un vrai partenariat nous impose d'aller plus loin et de mener des actions en réelle symbiose.

Pourquoi l'entreprise Andrety ?

Les établissements Andrety et l'association Fibois 04/05 entretiennent des relations fructueuses de

partenariat depuis plusieurs années et ont réussi par le passé des actions communes ponctuelles (Gap Foire Expo)...

Forts de ces expériences, l'association Fibois 04/05 et la société Andrety ont décidé d'étendre leur partenariat, tant au niveau des actions concernées que dans la durée, afin de permettre à chacune des parties de mieux ancrer leurs relations.

Dans cet esprit, les responsables de Fibois 04/05 ont proposé à Andrety d'être leur partenaire privé privilégié pour l'année 2003 selon les termes décrits dans la convention.

De plus, il nous a paru opportun de choisir cette entreprise qui est très proche des professionnels de la filière bois.

Quelques précisions :

- ce partenariat est établi sur la seule année 2003 et pourra être éventuellement reconduit si les objectifs des deux parties sont atteints.
- les termes de ce partenariat ont été consignés dans un contrat fixant les modalités et obligations de chacune des parties : ce document peut être consulté par tout membre à jour de sa cotisation.

Bonne rentrée
Le Vice Président

N° 1

Depuis plusieurs années maintenant les charpentiers haut alpins - mais aussi tous ceux des régions de montagne - sont confrontés à une concurrence très spéciale de professionnels des pays de l'Europe de l'Est. Petit à petit, charpentiers - poseurs ou simple fournisseurs de Slovaquie, Lettonie, Tchéquie etc... envahissent nos régions et prennent nos marchés à des niveaux de prix totalement aberrants.

La Fédération du BTP 05, par l'intermédiaire du Président de sa Chambre Syndicale Bois, Gérard BOULOT, s'est fortement mobilisée depuis plusieurs mois sur ce sujet. Après études, il est clair que les dispositions législatives sociales ne sont pas respectées et même après avoir informé l'Inspection du Travail de certains chantiers réalisés par des entreprises de l'Est, leurs contrôles se sont avérés totalement impossibles de manière concrète.

La Caisse des Congés Payés du Bâtiment de Grenoble a été saisie et a contrôlé plusieurs entreprises dans les Hautes-Alpes, l'Isère et la Savoie. Mais il en est de même, l'application des règles sociales est quasiment impossible à exiger dans les délais aussi courts que ceux d'un chantier.

La Fédération BTP 05 a également écrit puis rencontré la Fédération Française du Bâtiment en la personne de Christian BAFFY, son Président, venu à Gap en Mars. L'Europe a été saisie, mais la Procédure de plainte pour « concurrence déloyale » et aussi quasi inapplicable.

La F.F.B. a néanmoins créé une Commission au niveau national afin de réfléchir à cette question particulièrement délicate. Une enquête auprès de l'Allemagne doit être engagée car ce pays a eu ce genre de difficultés lors de sa réunification.

Néanmoins, il sera très difficile d'inverser la tendance européenne actuelle d'ouverture des

frontières aux pays de l'Est (dans 1 an, 10 nouveaux pays vont nous rejoindre) et cela ne fera qu'accentuer ce phénomène très difficile à gérer pour nos entreprises.

Nous devons quand même en informer nos dirigeants au plus haut niveau afin de les sensibiliser sur ce sujet qui peut s'avérer dramatique pour nos entreprises.

Mais les poseurs ne sont pas les seuls concernés car des importations massives de produits finis commencent à arriver en France sous forme de Kits, meubles ou autres.

A notre niveau, nous devons régulièrement évoquer cette question auprès des maîtres d'ouvrages publics, de l'Administration, de nos Elus, pour qu'ils en prennent conscience et que des mesures puissent être envisagées pour endiguer ce phénomène.

N°2

Dans le cadre de la lutte contre les maladies professionnelles, une action a été engagée par l'Inspection du Travail, le GIAM (Médecine du Travail), ACT Méditerranée, l'OPPBTB et la CRAM-SE afin de déboucher sur une méthode d'évaluation des risques liés aux poussières de bois.

La Fédération du BTP05 participe activement à ce dossier avec Gérard BOULOT et Patrice RENOUF.

Un état des lieux a été réalisé par le GIAM dans les menuiseries et des actions vont être mises en œuvre. De là, un guide va être édité afin d'aider les professionnels pour traiter ce sujet. Des améliorations techniques vont être proposées et la CRAM-SE pourra apporter son Financement. Une réunion générale d'information sur cette action aura lieu à Gap en Octobre afin de sensibiliser le plus grand nombre.

Rapid Infobois

ENTREPRISE RECHERCHE

Chariot élévateur d'occasion latéral ou frontal en bon état et à petit prix - charge 2.5 Tonnes
Contact 04.92.20.15.81

CONCEPTION ET CALCUL DES STRUCTURES BOIS EN ZONE SISMIQUE

Les 10 et 11 avril dernier s'est déroulée à Sisteron une formation de 2 jours sur ce thème.

Pourquoi cette formation en Provence Alpes Côte d'Azur ?

Le territoire national comporte plusieurs départements où le risque sismique est présent. Une réglementation spécifique à la prise en compte de ce type de risque a été élaborée par les pouvoirs publics. Par ailleurs, depuis la parution de l'arrêté du 29 mai 1997 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la catégorie dite à « risque normal », de nouvelles règles de construction parasismique sont rendues d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1998 pour les bâtiments faisant l'objet d'une demande de permis de construire, d'une demande d'autorisation ou d'un début de travaux.

En outre, les plans de prévention des risques naturels prévisibles, établis en application de la loi du 2 février 1995, peuvent localement fixer des règles de construction parasismique plus sévères.

De par leur situation géographique, nos départements sont directement concernés.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Réglementation parasismique :
Calcul de l'oscillateur simple :
Calcul simplifié de l'oscillateur

multiple :
Dispositions constructives :
Sismologie :
Réponse de l'oscillateur simple :
Analyse modale de l'oscillateur multiple :
Vulnérabilité des constructions

Informations complémentaires :
Formateur : Jean-Pierre BIGER du Bureau VERITAS
Effectif prévisionnel : Groupe de 12 personnes
Coût de la formation : 700 € TTC / par personne
Public concerné : Bureau d'Etudes, Architecte, Calculateur, Projecteur, Ingénieur, Charpentier

Devant le succès rencontré, cette formation sera à nouveau organisée à Sisteron les 25 et 26 Septembre 2003.

Pour recevoir le programme complet ou pour tous renseignements complémentaires : Christelle - Fibois 04-05 - tél : 04.92.33.18.03

[LU SUR HTTP://WWW.LE-BOIS.COM](http://www.le-bois.com)

LE MARQUAGE CE APPARAÎT SUR LES PRODUITS DE CONSTRUCTION

Dès aujourd'hui, la plupart des produits ne peuvent être vendus en Europe que s'ils sont marqués CE. Cette obligation a été décidée par l'Union Européenne pour favoriser la libre circulation des produits sur le marché européen.

C'est au fabricant d'appliquer la directive qui le concerne pour apposer le logo CE sur son produit. Les secteurs du bois sont particulièrement concernés par cette disposition.

Le site Internet de la Réglementation Européenne des Produits de constructions recense pour chaque

secteur du bois les documents déterminant les modalités du marquage CE, susceptibles de concerner un produit donné. La recherche est libre (par mots clés) ou guidée (par la Nomenclature Générale des Familles de Produits). Consulter la base de données pour les produits bois concernés (entrez " bois " dans le champ " Entrez un nom de produit ") :
<http://www.dpcnet.org/produits.asp>

CONJONCTURE : CONCURRENCE ÉTRANGÈRE ACCRUE DANS LE TRAVAIL DU BOIS

La note de conjoncture établie par le SESSI (DiGITIP Ministère français de l'Économie, des Finances et de l'Industrie) pour le 1^{er} semestre 2003, insiste sur l'accroissement de la concurrence étrangère dans le travail du bois.

Le travail du bois (-1 % sur un an au premier trimestre 2003) reste dans son ensemble relativement stable. Dans le bâtiment, le bois profite de la stabilité de la construction de maisons individuelles pour la charpente et la menuiserie, davantage concurrencée dans la construction collective par le PVC et le métallique. Dans l'industrie du panneau, seuls les panneaux de fibres progressent. Par contre, les courants d'affaires dans l'ameublement et l'emballage sont faibles.

Globalement la demande intérieure reste déprimée. La concurrence étrangère est forte, surtout celle des pays de l'Europe de l'Est aux coûts de main-d'œuvre moins élevés. Dans une branche déjà massivement déficitaire, les exportations sont en recul au premier trimestre 2003 alors que les importations sont pratiquement stables.
Source SESSI



GYMNASE DE SERRES

Le travail architectural est pleinement mis en valeur dans la conception de ce bâtiment compact qui ne comprend qu'un seul volume, réparti en un gymnase, une salle de gymnastique douce et des sanitaires.



Reportage photos



Points clés

Niveau dans la filière bois :	Architecture et ingénierie
Lieu du chantier :	SERRES - HAUTES ALPES
Principal intervenant :	R2K / VOUTIER Jérôme
Essence principale :	Sapin épicéa
Durée totale du chantier :	12 mois

Particularités du projet

Préalablement à la conception une attention particulière a été apportée dans l'intégration de ce bâtiment avec la proximité de 2 maisons d'habitation, un dénivelé du terrain de 11 m, un virage ascendant constant d'environ 4 % tangent au terrain.

La stratégie choisie pour le projet, a été d'organiser le gymnase sur deux niveaux, afin de mieux épouser le terrain, avec comme solution de glisser une barrette de 3 m sous la salle de gymnastique douce située à l'étage, pour les services et les vestiaires.

Implanté naturellement dans la pente cet équipement présente une échelle cohérente avec les habitations proches, grâce à son système porteur retroussé.

Le franchissement de la portée de 25 m est effectué par 5 poutres treillis doubles, qui permettent chacune d'insérer des lanterneaux vitrés et orientés plein nord. Les poutres sont en bois avec des tirants en tubes métalliques. La couverture, d'une pente très faible est réalisée en bacs alu type Kalzip. Ces derniers sont continus d'une rive à l'autre de la toiture y compris au faîtage, pour le maximum de fiabilité. Les lanterneaux sont réalisés avec le même matériau de ce fait, il n'y a aucune pièce de noue ou de caniveau venant s'ajouter.

Enfin une attention particulière a été portée sur la lumière naturelle. Les lanterneaux permettent un éclairage nord homogène et de qualité dans la grande salle. Cette disposition permet entre autre d'éviter des phénomènes d'éblouissement tout en évitant les rais de lumière, inconfortable pour une bonne pratique sportive.

Spécificités techniques

- Dimensions : 56m par 26,40m -
- Hauteurs : faîtage : 8,49 m -lanterneaux : 10,68 m - rive : 7,97 m
- Surface du bâtiment : salle du gymnase : 1124 m² – salle de gymnastique : 200 m² – vestiaires 30 m²
- Portée : 25 m effectué par 5 poutres treillis doubles en lamellé collé
- pente du toit : 3 %
- chauffage : solaire PSDAI (40 m² de capteurs sur le pignon sud) avec appoint au gaz
- Peau extérieure : bardage mélèze brut + béton brut
- Volume de bois : 145 m³ dont 91 m³ en bois massif

Intervenants

Conseil Général des Hautes Alpes	Place St Arnoux - 05000 Gap	
VOUTIER Jérôme	12, Place Cdt Dumont - 05130 Tallard	04 92 54 18 94
RODA KLIMINE KOPFF	9, rue Chamrousse - 38033 Grenoble	04 76 12 25 30
BET STRUCTURE BOIS ANGLADE	22, rue Lamartine - 06600 Port Vendre	04 68 98 07 12
SUD EST CHARPENTE	26450 Cléon d'Andran	04 75 90 15 34

Historique de la société

Jérôme VOUTIER, architecte ENSAIS, a ouvert son atelier en avril 1998, à Tallard. Sensible aux notions de qualité environnementale, il porte un intérêt particulier au bois tout en réservant une place aux autres matériaux de constructions selon le contexte des projets. 75 % de son activité est orientée aujourd'hui vers les marchés publics. Prochaine réalisation : La maison d'accueil de Superdevoluy, qui consacrerait à nouveau une belle part au matériau bois.

Ce numéro a été réalisé avec la participation financière de :

